



Conseil économique et social

Distr. générale
14 mars 2018
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Soixante et unième session

Vienne, 12-16 mars 2018

Projet de rapport

Rapporteur : Wietze Sijtsma (Pays-Bas)

Additif

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

1. À ses 5^e et 6^e séances, les 13 et 14 mars 2018, la Commission des stupéfiants a examiné le point 4 de l'ordre du jour, libellé comme suit :

« Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique :

- a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
- b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
- c) Méthodes de travail de la Commission ;
- d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes. »

2. Elle était saisie pour ce faire des documents suivants :

a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2018/2-E/CN.15/2018/2](#)) ;

b) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2018/3-E/CN.15/2018/3](#)) ;

c) Note du Directeur exécutif sur les ajustements à apporter au budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2018-2019 ([E/CN.7/2018/12-E/CN.15/2018/14](#)).

3. Le Directeur de la Division de la gestion a fait une déclaration liminaire.



4. Des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Iraq, Chine, Suisse, Japon, États-Unis d'Amérique, Brésil, République de Corée et Thaïlande. L'observateur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a également fait une déclaration.

A. Délibérations

5. Plusieurs orateurs ont exprimé leur satisfaction concernant les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), estimant que cet organe jouait un rôle essentiel pour accroître la transparence et la responsabilité au sein de l'Office et permettre aux États Membres et à l'ONUDC d'entretenir un dialogue constructif.

6. Un orateur s'est félicité de l'appui opérationnel fourni par l'ONUDC et la Commission dans le contexte de la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, et, en particulier, de l'approche suivie, qui prenait en compte chacun des sept chapitres thématiques figurant dans le document final de la session extraordinaire et faisait intervenir toutes les parties intéressées. Cet orateur a également mentionné l'importance des débats thématiques tenus à Vienne entre janvier et novembre 2017, du portail sur les bonnes pratiques se trouvant sur le site Web consacré à la suite donnée à la session extraordinaire, et des deux ateliers régionaux sur l'application du document final tenus à La Paz et à Port of Spain.

7. Un certain nombre d'orateurs ont fait observer l'importance de la coopération technique et, en particulier, de l'assistance technique fournie par l'ONUDC aux pays qui en faisaient la demande, en fonction de leurs priorités, pour lutter contre le problème mondial de la drogue. Le rôle central que jouait l'ONUDC dans l'action internationale visant à faire face au problème mondial de la drogue, grâce à ses compétences et capacités sans équivalent, a également été signalé.

8. Plusieurs orateurs se sont dits préoccupés par la situation financière difficile dans laquelle se trouvait l'ONUDC, au vu de la diminution considérable des fonds à des fins générales conjuguée à une augmentation des fonds à des fins spéciales. On a appuyé les efforts déployés par l'Office pour faire face à cette situation. Un orateur a estimé que celui-ci ne devait pas devenir tributaire des choix des donateurs, car cela aurait une incidence négative sur l'établissement de ses priorités et la maîtrise de ses mandats fondamentaux, dont l'exécution devrait être financée sur le budget ordinaire.

9. Plusieurs orateurs ont appuyé les ajustements apportés par l'ONUDC à son budget consolidé pour l'exercice biennal 2018-2019 et, à cet égard, ont accueilli avec satisfaction la proposition tendant à répartir les dépenses d'appui aux programmes de manière plus souple. On a encouragé l'Office à continuer de s'efforcer d'accroître la transparence dans le dialogue qu'il menait avec les États Membres lors de l'établissement du budget et de la prise de décisions.

10. Plusieurs orateurs ont déclaré qu'il était nécessaire d'utiliser les fonds d'appui aux programmes de manière plus large et avec davantage de souplesse et de transparence, au siège et dans les bureaux extérieurs, selon qu'il convenait, et indiqué que cette approche aiderait l'ONUDC à poursuivre ses activités, notamment sur le terrain. On a également mentionné la nécessité d'établir une coordination plus étroite entre le siège et les bureaux extérieurs, afin d'éviter que des projets ne fassent double emploi et de favoriser une gestion efficiente et efficace.

11. On a encouragé l'ONUDC à continuer d'évaluer les difficultés rencontrées concernant la viabilité des bureaux extérieurs, l'exécution des projets et les pratiques administratives, en particulier la mise en œuvre du recouvrement intégral des coûts, et de communiquer des informations à ce sujet. Un orateur a fait remarquer que le recouvrement intégral des coûts pourrait permettre à l'ONUDC de stabiliser sa situation financière, tandis qu'un autre a déclaré qu'il en découlerait une augmentation des

dépenses administratives liées aux projets, ce qui pourrait compromettre la compétitivité de l'Office vis-à-vis d'autres organisations.

12. Plusieurs orateurs ont appuyé la Stratégie de l'Office des Nations Unies à Vienne/ONU DC pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2018-2021) et souligné que l'Office devrait faire progresser l'intégration de la problématique homme-femmes dans ses programmes. Un orateur a félicité l'ONU DC pour la mise en place du nouveau Programme mondial sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'Office des Nations Unies à Vienne/ONU DC et souhaité que davantage de travaux soient menés dans les domaines couverts par ce programme.

13. Plusieurs orateurs se sont félicités des efforts déployés par l'ONU DC pour parvenir à la parité des sexes, l'un d'entre eux faisant observer, en particulier, qu'il fallait que les femmes soient plus nombreuses aux postes de direction. En outre, un orateur a estimé qu'il était important que l'Office arrive à un équilibre parfait entre les sexes, tout en ayant à l'esprit l'Article 101 de la Charte des Nations Unies.

14. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il était important d'assurer une répartition géographique équitable au sein du personnel de l'ONU DC et prié instamment l'Office d'accroître ses efforts à cet égard. Un orateur a exprimé sa préoccupation concernant la gestion des ressources humaines de l'ONU DC, tout en se félicitant que le Secrétariat se montre davantage disposé à aborder cette question. Il a exprimé l'espoir que le Secrétariat continue de chercher à améliorer les politiques de recrutement de l'Office et à aller activement au-devant des candidats qualifiés issus de pays en développement. On a fait remarquer que la parité entre les sexes et la répartition géographique équitable devraient être des objectifs fondamentaux des politiques de recrutement de l'Office.

15. Un orateur s'est déclaré favorable aux réformes entreprises par le Secrétaire général et a mentionné le rôle essentiel que l'ONU DC pourrait jouer pour faire aboutir ces réformes ainsi que la nécessité de prendre des décisions difficiles, lorsque les circonstances l'exigeaient.

16. Un orateur a appuyé la proposition du Secrétaire général tendant à renforcer et à améliorer encore les échanges entre les diverses entités des Nations Unies, en particulier pour ce qui était de suivre la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16. Cet orateur a également mentionné la nécessité d'accroître les échanges et la cohérence entre l'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies à Genève et invité l'ONU DC à envisager de prendre des mesures en ce sens dans le contexte de sa planification stratégique et financière.

17. En outre, un orateur a encouragé l'ONU DC à fournir davantage d'informations sur ses publications prévues, sur l'état d'avancement de ses publications et sur les sources d'information utilisées pour les établir, et il lui a demandé d'instaurer à cet égard une plus grande proximité avec les États Membres.

B. Mesures prises par la Commission

18. À sa 6^e séance, le 14 mars 2018, la Commission a adopté une résolution intitulée « Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2018-2019 » (pour le texte de la résolution, voir chap. I, sect. C, résolution [...]).